

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEIMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondante)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime simplifié d'imposition	ou réel normal
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise :	BONNAFOUX JEAN-MARC	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise :	01 POSES 54 RUE BRETEUIL 13006 MARSEILLE		
Mé :	ccastagne02@gmail.com		
Téléphone	0608709073		
SIREN	5 2 1 0 0 9 1 7 5	Mé :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

FLEURISTE

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		4 312
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	
3. Total		4 312
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		4 312
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%		
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f	

5. Plus-values taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies, (151 septies A et 238 quindecies)	

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	Jeunes entreprises innovantes (JEL) art. 44 sexies A	☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐			Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐		
Exonération ou abattement pratique	☐	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	☐	sur le bénéfice professionnel	☐		
pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)		☐	France Ruralités Revitalisation art. 44 quindecies		☐		

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance		
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		
	Moins-values à court terme (art. 39 duodecimes)	
	Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel	

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

D Contribution temporaire de solidarité

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Visa: CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné	(Cocher la case correspondante)	ECF	Désignation du prestataire :
Nom et coordonnées du CGA/OMGA			Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné	
			CGA 13 13269 MARSEILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné			Identité du déclarant:	
1 0 1 1 3 1			FURNION ET ASSOCIES SARL 33 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE 04 96 10 32 10 04 96 10 32 19	
			Lieu: MARSEILLE Qualité et nom du déclarant: Signature:	
			Date: 27/01/2026	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime simplifié d'imposition	☒ ou réel normal
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise :	BONNAFOUX JEAN-MARC
Adresse de l'entreprise :	02 ROSES 53 RUE BRETEUIL 13006 MARSEILLE Mét : ccastagne02@gmail.com
Téléphone :	0608769073
SIREN	5 2 1 0 0 9 1 7 5
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	
B DIVERS	
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
FLEURISTE	
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)			4 3 1 2
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		
3. Total			4 3 1 2
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			4 3 1 2
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%			
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé		e	
et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI		f	
5. Plus-values			
taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)	dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies, (151 septies A et 238 quindecies)
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐
Exonération ou abattement pratique	☒	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel
pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)		☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies
7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)		a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).			
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance		Moins-values à court terme (art 39 duodecimes)	
- Plus-values			
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel	
8. Régime des sociétés de personnes			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI	☒	NON	☐
Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
D Contribution temporaire de solidarité			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.			
Visa:CGA/OMGA	Visé ou certificateur conventionné	(Cocher la case correspondante)	ECF
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné	
		CGA 13 18 BD MICHELET 13269 MARSEILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné		Identité du déclarant:	
1 0 1 1 3 1			
FURNION ET ASSOCIES SARL 33 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE 04 96 10 32 10 04 96 10 32 10		Lieu: MARSEILLE Date: 27/01/2026 Qualité et nom du déclarant: Signature:	

Désignation de l'entreprise: BONNAFOUX JEAN-MARC

Nom

Adresse de l'entreprise: 0 2 ROSES

13008 MARSEILLE

Numéro SIRET: 3 2 1 0 0 9 1 7 5 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois: 1 2 Durée de l'exercice précédent: 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PITAIUX PROPRES

DETTE (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 5)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 5)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	10 000	012	10 000	10 000	
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	8 850	030	8 850		
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	18 850	048	8 850	10 000	10 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	1 485	062	1 485	1 485	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
AC	Autres * (3)	072	1 749	074	1 749	1 749	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	299	086	299	299	400
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 533	098	3 533	3 533	
Total général (I+II)		110	22 383	112	8 850	13 533	13 700
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		(9 335)		(10 000)	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		(4 312)		3 900	
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
Total I		142		(13 647)		(6 000)	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156					
Emprunts et dettes assimilées		164					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		16 562		8 900	
Fournisseurs et comptes rattachés		169		10 618		10 700	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		172					
Comptes courants d'associés		173					
Autres dettes		175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		27 180		19 700	
Total général (I + II + III)		180		13 533		13 700	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

Designation de l'entreprise BONNAFOUX JEAN-MARC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
		13 1 1 2 2 0 2 5					13 1 1 2 2 0 2 4				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		32 832		62 024
	Produit des biens				215		214				
	Produit des services *				217		218				
	Production services *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		32 832		62 024
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		15 158		30 011
	Variation de stock (marchandises) *						236				(150)
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		20 920		21 956
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 024)					244		1 115		1 446
	Rémunérations du personnel *						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		(125)		1 991
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce 255)					254				
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259					262		76		2 800
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260									
		Total des charges d'exploitation (II)					264		37 144		58 054
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		(4 312)		3 970
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280				
	Produits exceptionnels						290				
	Charges financières						294				
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347					300				
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348									
	Impôts sur les bénéfices *						306				
							310		(4 312)		3 970
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312			314	4 312
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles *						322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entrepren. nouvelles (44. sexies A)	986				Zone franche urbaine (44. sexies A)	987				
Déductions	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181				Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Divers (44. quinquies A)	345				Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
						Zones de restructuration de la défense (44. sexies A)	127				
						Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies A)	991				
						Créance due au report en arrière du déficit	346				
						Zone de développement prioritaire (44. sexies A)	993				
										342	
										350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352			354	4 312
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables : *					 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370			372	4 312

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000	402		404		406	10 000	10 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	- Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	5 000	452		454		456	5 000	5 000	
	Matériel de transport	460	3 850	462		464		466	3 850	3 850	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	18 850	492		494		496	18 850	18 850	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 000	542		544		546	5 000		
	Matériel de transport	550	3 850	552		554		556	3 850		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	8 850	572		574		576	8 850		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : BONNAFOUX JEAN-MARIE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	43
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	(56)
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	1 0 1 1 3
Montant de la TVA collectée	374	3 28
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 73
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : BONNADOUX JEAN-MARC		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		637	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-F 01-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

N° de dépôt

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société

(1)

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025

N° SIREN 5210091750001

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BONNAFOUX JEAN-MARC

ADRESSE (voie) 0 2 ROSES 56 RUE BRETEUIL

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 - 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 - 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	32 832	62 024	29 192	47.07
70701001 VENTES 10%	32 832	62 024	29 192	47.07
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	32 832	62 024	29 192	47.07
ACHATS DE MARCHANDISES	15 158	30 011	14 852	49.49
60701000 ACHATS MARCH. 5.5%		19	19	100.00
60702000 ACHATS MARCH. 10%	14 746	28 058	13 312	47.44
60703000 ACHATS MARCH. 20%	412	1 933	1 521	78.69
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		150	150	100.00
60370000 VARIATION DE STOCKS		150	150	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	20 920	21 956	1 036	4.72
60611000 ELECTRICITE	416	513	97	18.92
60630000 PETIT MATERIEL	248	287	39	13.65
60640000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES	104	100	4	3.1
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	12 450	12 450		
61560000 ENTRETIEN MOBILIER	838	1 608	770	47.88
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUES	634	603	31	5.14
62260000 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	2 391	2 391		
62340000 CADEAUX		290	290	100.00
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	2 669	2 964	294	9.93
62570000 FRAIS RECEPTION	122	5	117	NS
62600000 FRAIS TELEPHONE	243	262	19	7.42
62750000 SERVICES BANCAIRES	806	484	322	66.64
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 115	1 446	331	22.89
63511000 C.E.T	1 024	1 014	10	0.99
63785000 CSG DEDUCTIBLE	91	432	341	78.94
CHARGES SOCIALES	125	1 991	2 116	106.28
64600000 COTISATIONS SOC. OBLIGATOIRES	560	1 590	2 150	135.25
64690000 Mutuelle	435	401	34	8.53
AUTRES CHARGES	76	2 800	2 724	97.4
65800000 AUTRES CHARGES DE GEST. COUR.	76	2 800	2 724	97.30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	37 144	58 054	20 910	36.02
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	4 312	3 970	8 282	208.62
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	4 312	3 970	8 282	208.62

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		9 335	10 007	672	6.
10130000 CAPITAL		5 326	5 326		
10800000 COMPTE DE L'EXPLOITATION		4 009	4 681	672	14.
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		4 312	3 970	8 282	208.
TOTAL I		13 647	6 037	7 610	126.
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		16 562	8 966	7 596	84.
40100000 FOURNISSEUR COMPTE COLLECTIF		16 562	8 966	7 596	84.
DETTES FISCALES ET SOCIALES		10 618	10 785	167	1.
43100000 RSI		9 594	5 018	4 576	91.
43860000 COTISATIONS SOC A PAYER			5 345	5 345	100.
44551000 TVA A DECAISSER			391	391	100.
44571010 TVA COLLECTEE 10%			31	31	100.
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		1 024		1 024	
TOTAL III		27 180	19 751	7 429	37.
TOTAL GENERAL		13 533	13 714	181	1.

Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client : 2241 BOUQUINERIE MAILLARD 12 RUE 13006 MARSEILLE	Référence Exercice 2017/2018 01/01/2018	Page 1
---	--	--